



Mairie de FLÉE  
5 rue du Luxembourg  
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01  
✉ flee.mairie@outlook.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240111-04-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 04-2024

### Arrêté de délégation à un adjoint

**Le maire de la commune de FLÉE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 janvier 2024 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 11 janvier 2024,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Laëtitia MOREAU 4<sup>ème</sup> adjointe

Arrête :

**Article 1er :** A compter du 12 janvier Mme Laetitia MOREAU est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : animation-communication

elle exercera les fonctions suivantes :

- Animation : animation et développement du centre bourg, organisation des événements communaux, relation avec les associations.
- Communication : Gestion de la communication,

Cette délégation *entraîne* délégation de signature des documents.

- Les actes, contrats, bon de commande et correspondances relatifs à la communication
- Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et par délégation du conseil Municipal dans ce domaine, hors marchés ; les contrats, conventions et autres documents qui en découlent.

La signature par Mme Laetitia MOREAU sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**Article 2 :** Le Maire de la commune de Flée, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera transmise à M. le préfet.

Fait à Flée, le 12 janvier 2024

Affiché le 12 janvier 2024

Notifié le 12/01/2024  
Mme Laetitia MOREAU, 4<sup>ème</sup> Adjointe

Le Maire,  
Monique GAULTIER

